

État des dons civiques de la société populaire de Coutras (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons civiques de la société populaire de Coutras (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 12-13;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27605_t1_0012_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

5°) Extrait du présent arrêté sera envoyé à la Convention nationale, à la Société populaire des laboureurs montagnards de la commune de Nestier, à l'administration du district de la Neste, à la Société populaire et montagnarde séante à Tarbes.

6°) Le présent arrêté lu au temple de la Raison en présence du peuple le prochain décadi.

P.c.c. : LAISLE (*présid.*), JEANTY (*secrét.*).

16

La société populaire de Coutras, district de Libourne, département du Bec-d'Ambès, demande à la Convention nationale la punition des intrigans, des traîtres; elle l'invite à rester à son poste; et joint un état des dons civiques. Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Coutras, 27 vent. II*] (2).

« Représentants du peuple français,

Le théâtre des événements va s'ouvrir, il offrira de nouveau sur la scène le spectacle des conspirations de nouveaux conjurés. Nés du sang des conspirateurs tombés sous le glaive des lois, ils viendront d'une main sacrilège et par un raffinement de scélératesse, tenter le renversement de la liberté du peuple et vous demander raison des attentats commis par l'inexorable et sévère vertu, sur les crimes des traîtres leurs complices.

Mais que la mort soit cette réponse terrible devenue sans cesse plus urgente devant les formes meurtrières d'une procédure trop longue, qui n'est que l'ajournement de la justice souvent violée et le poison fatal qui tue la Nation. A combien de dangers n'eut pas été exposée la liberté française, s'il eut été besoin d'employer tant de formalités et d'entraîner tant de délais, lorsque la patrie menacée d'une subversion totale par les tyrans coalisés contre elle, sentit le besoin de sacrifier à sa cause des milliers de ses enfans, dont tous les crimes furent de lui être chers. Sa tendresse pour eux ne balança point la juste vengeance. Elle les rassembla, elle jeta sur eux les regards de sa vive douleur; mais elle ne pouvait que gémir du sang qu'elle allait répandre, sans pouvoir l'éviter.

Représentants, la guerre de la liberté diminue chaque jour le nombre des hommes qui l'aiment et la défendent. Pourquoi ceux qui la haïssent et la trahissent n'apaiseraient-ils pas par leur chute les mannes de tant de victimes généreuses et chères à la République.

Que les méchants de l'intérieur paient de leurs têtes les crimes qui se commettent dans cette lutte de la liberté contre l'esclavage. La sévérité est une vertu chez le législateur, la clémence serait une calamité publique.

Restez à votre poste, hommes incorruptibles, mais... pour y être inexorables, car le jour où

vous molliriez couvrirait la terre de deuil, et cela pour jamais.

Pour nous, bravant comme par le passé la haine des partis et les menaces des conspirateurs, fidèles à la Montagne sainte, nous continuerons à nourrir le peuple de ses maximes, nous l'amènerons se reposer sur son sommet; avec lui nous y mûrirons dans la contemplation de ses hautes destinées et l'étude de ses merveilles! Simples dans nos mœurs comme dans nos habitudes, une vaine gloire n'aura point de part à nos travaux; mais toujours marchant sur le droit chemin, nous sommes encore plus sûrs qu'on ne trouvera point notre conduite en contradiction avec nos principes et qu'on ne dira pas avec fondement et mépris: ils ont tout dit mais ils n'ont rien fait, ou: ils ont fait tout le contraire de ce qu'ils avaient dit.

Certes c'est assez parler pour sa propre cause, quand une petite peuplade compte 300 des siens à la défense de la République. Elle n'est point non plus demeurée en arrière pour autre chose, aussi, par devoir, la société doit-elle faire cesser son silence sur les offrandes qu'a faites à la patrie la commune de Coutras. Il n'y a point d'ostentation à en parler. Nous joignons l'état séparément. La Convention y verra avec attendrissement le denier du pauvre confondu avec la pistole du riche. Elle verra la noble indigence se dépouiller de sa dernière chemise pour vêtir les défenseurs des Droits de l'homme... Elle n'apprendra pas sans intérêt encore que des mains pures et nerveuses ont, en peu de temps, brisé les ponts levis de Richelieu et aplani les retranchements de son ancien repaire, ou château, et sur lesquels maintenant le Républicain marche de plain-pied. L'arbre de la liberté y est planté, de même que de belles allées, et tout cela aux dépens de la bourse des suceurs du pauvre sans-culotte. Voilà des frais de moins pour la nation qui tout au moins lui eussent coûté 6,000 livres.

Représentants, comptez sur la société républicaine de Coutras. Les sans-coulottes qui la composent seront aussi longtemps vos amis et vos défenseurs que vous-mêmes les amis et les défenseurs incorruptibles du peuple, de la liberté et de la République, une indivisible. S. et F. Vivre libre ou mourir!»

DELUZE (*présid.*), CHAPERON, MAISONNADE, HOUSSEZ [et 1 signature illisible].

[*Etat des dons*].

50 boulets trouvés par des agriculteurs dans la plaine qui autrefois fut le théâtre d'une guerre sanglante soutenue pour la cause du fanatisme et de la tyrannie et déposés sur l'autel de la patrie pour aider à combattre leurs vils partisans; 1 canon en fonte du calibre de 18; plusieurs chaudières ou autres ustensiles en millier de ferraille propre à faire de la mitraille; 4 cloches pesant 12 cents; 600 chemises, 8 paires de bas neufs, 6 paires de souliers, 6 mouchoirs; l'argenterie de l'église pesant 23 marcs; 10 paires de couverts d'argent, 1 grande cuillère idem, 2 tasses idem, 3 boîtes à tabac idem, 18 paires de boucles d'argent, 1 bouton de manche idem, 1 croix et 1 cœur en or, 1 paire de bracelets à brillants; plusieurs autres petits objets, le tout pour 12 marcs 21 gros et qui joints

(1) P.V., XXXV, 296. Bⁱⁿ, 29 germ (2^e suppl^t) et 4 flor. (2^e suppl^t).

(2) C 297, pl. 1030, p. 7.

aux 23 marcs ci-dessus énoncés forment la quantité de 35 marcs 21 gros; 4 épauettes et contre-épauettes d'argent, 2 grenades en fleur de lis en argent, plusieurs galons en or; 202 l. 2 s. 6 d. en numéraire, 8,083 l. 4 s. 6 d. tant en or qu'en argent, pour être échangés contre des assignats républicains, la ditte somme déposée par un grand nombre de sans-culottes, de la société et autres; 1 paire de draps de lit; 2 balots de charpie en linges propres aux pansements dans les hôpitaux.

[Mêmes signatures.]

17

La société populaire de Campan, département des Hautes-Pyrénées, invite la Convention nationale à rester à son poste, et la félicite sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, dont l'action, dit-elle, peut seule nous conserver le précieux dépôt de l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Campan, 20 vent. II] (2).

« Représentants du peuple,

La Société populaire et révolutionnaire de Campan au département des Hautes-Pyrénées, vous invite de demeurer à votre poste pour finir la guerre des tyrans et presser toutes les résistances ennemies par l'action du gouvernement révolutionnaire. La société qui vous invite s'est formée pour seconder vos mesures dans son pays parce qu'elle croit que l'intérêt du peuple les commande; il eut été dangereux pour le peuple de lancer le vaisseau constitutionnel au milieu de la tempête et des vents contraires; il est essentiel d'attendre le calme et pour l'amener il est instant que vous conserviez les rênes du gouvernement provisoire pour garantir définitivement la liberté, l'égalité et la sanction du peuple. Un changement distendrait les ressorts de la Force publique, et les riches égoïstes qui n'ont point de patrie profiteraient du relâchement pour corrompre l'esprit public et perdre la liberté et l'égalité dans leur berceau; ils voient avec horreur le niveau descendre de la Montagne pour détruire le scandale de leurs fortunes suspectes.

Cependant ce niveau doit être la base éternelle de notre liberté; les anciennes nations libres le méconnaissent; elles conservèrent des fonctionnaires puissants et leur liberté se perdit. Nous éviterons cet écueil avec le serment de l'égalité; ce serment est une déclaration de guerre aux individus puissants qui voudraient la trahir et ce serment nous délivrera des traîtres, fussent-ils mêmes parmi vous. Ce n'est aussi qu'aux montagnards publicoles et non aux crapauds du marais, qui ont sauté sur la Montagne que le dépôt de l'égalité se confie. Ceux qui ont constitué l'égalité ne peuvent être soupçonnés de la trahir, ils garderont le terrible pouvoir révolutionnaire pour garantir le dépôt de l'égalité et non pour le violer, la

Société populaire leur fait son invitation avec une pleine confiance.

Les destinées de la Convention publicole sont grandes, elle doit vaincre l'Europe pour l'agrandir, c'est un effort digne de la philosophie et du courage républicain, mais l'expérience doit nous apprendre à ne plus faire la guerre en dupes et surtout à venger les perfidies du ministre anglais, l'ennemi du genre humain qui achète avec l'or d'une nation qui se dit libre les trahisons faites à la liberté des autres, qui fait embrasser à la nation l'ombre de la liberté et lui fait déporter l'homme libre qui lui parlait de la liberté réelle.

Il serait digne des sans-culottes d'aller à Botany-Bay arracher Margarot de son banc pour le présenter à la Convention de France jusqu'à ce qu'ils l'aient réintégré à la Convention d'Ecosse. Les sans-culottes ont fait tant de miracles sur terre, pourquoi n'en feraient-ils pas aussi sur mer? Montrer le chemin de l'honneur aux sans-culottes marins, et la République triomphante sur l'onde commandera une paix solide. On ne doit point s'endormir sur les espérances d'une paix éphémère; ce n'est que par des coups terribles, par des efforts décisifs qu'on peut ruiner les espérances des égoïstes. Cette ruine doit être le seul effet, le seul objet du gouvernement révolutionnaire pour qu'il ramène le gouvernement constitutionnel et une paix solide lors de laquelle les Washingtons de la France, après avoir donné de grands exemples au monde, après avoir sonné l'heure de la liberté universelle en fondant la liberté de leur peuple, retourneront dans leurs foyers y goûter les charmes d'une glorieuse égalité, les bénédictions de la reconnaissance et le bonheur du peuple.»

SOUCAZ (présid.).

18

Les administrateurs du district de Carentan écrivent à la Convention nationale, que la raison triomphe dans les communes de leur arrondissement: toutes les cloches du district sont envoyées à la fonderie de la commune du Rocher-de-la-Liberté, ainsi que 3,000 livres de cuivre, pour fabriquer des canons; ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Carentan, 7 germ. II; Au présid. de la Conv.] (2).

« La raison triomphe enfin de la superstition, la plupart des communes nous en déposent les hochets; 152 marcs, 1 once, 3 gros d'argenterie sont déjà envoyés, 400 marcs vont l'être et le restant ne tardera pas.

Les deux tiers des charlatans qui cultivaient dans les âmes faibles une religion à laquelle ils ne croyaient pas, ont abdicqué; nous serons bientôt débarrassés de ce qui mettait une en-

(1) P.V., XXXV, 296. Bⁱⁿ, 29 germ. (2^e suppl^t).
(2) C. 297, pl. 1030, p. 8.

(1) P.V., XXXV, 296. Bⁱⁿ, 29 germ. (2^e suppl^t), 3 flor. (2^e suppl^t) et 4 flor. (2^e suppl^t).
(2) C. 297, pl. 1030, p. 9.